

Destinataires :

Présidents(es) des clubs affiliés des Hauts-de-Seine

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
Vendredi 18 Novembre 2016 à 19 h 30
21 Rue Pierre Brossolette
92400 Courbevoie

Le 28 Octobre 2016 à 17 h, les clubs de la Ligue des Hauts de Seine, association sous le numéro 18/565, se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire 21 rue Pierre Brossolette à Courbevoie.

Le quorum n'ayant pas été obtenu, l'Assemblée Générale Extraordinaire se tiendra le vendredi 18 Novembre 2016 à 19 h 30 à Courbevoie

ORDRE DU JOUR

- **Modification de statuts et de règlement intérieur de ligue**
- **Vote complémentaire des représentants des clubs de la Ligue aux Assemblées Générales de la FFKDA**

Peuvent participer à l'assemblée générale, les représentants des associations affiliées, ayant acquitté pour l'année sportive en cours la cotisation annuelle établie par la Ligue.

Vous trouverez ci-joint un pouvoir pour les Présidents qui souhaitent se faire représenter par un membre de leur club

Veillez croire, Mesdames, Messieurs, les Présidents(es), à l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le Président de la Ligue des Hauts-de-Seine
Jean PERBAL





COMITE DEPARTEMENTAL DES HAUTS DE SEINE

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DE LA LIGUE DES HAUTS DE SEINE

18/11/2016 19h45

GYMNASE JEAN BLOT SALLE DU FOYER CENTRAL

21, rue Pierre Brossolette

92400 COURBEVOIE

Procès-Verbal

Sur convocation de Jean PERBAL, Président du comité départemental des Hauts-de-Seine, les présidents des clubs des Hauts-de-Seine et ses mandataires, les membres du comité directeur et de l'équipe technique se sont réunis lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire.

Le quorum n'ayant pas été atteint le 28/10/2016 l'Assemblée Générale Extraordinaire a été reporté le 18/11/2016.

Il a été établi une feuille de présence signée par tous les membres présents à leur entrée en séance et qui demeure annexée au procès verbal.

Etaient présents ou représentés : 10 Clubs.

Allocution d'ouverture du M. PERBAL. Souhaitant la bienvenue aux participants de l'A.G.E. et les remerciant pour leur présence.

Election des représentants des clubs :

Suite à la réorganisation des régions et en fonction du nombre de licenciés par département, le nombre de représentants des clubs a été augmenté (soit 5 binômes qui représentent les clubs aux AG fédérales et 2 binômes pour les AG régionales).

Lors de la précédente Assemblée Générale, 2 binômes ont été élus. La Fédération Française de Karaté et Disciplines Associées a demandé à ce que les binômes complémentaires soient élus avant le 17 décembre 2016.

Vote à la majorité relative :

1 :

Majorité nécessaire :

Majorité simple de l'article 24 de la loi, soit à la majorité des voix des membres présents de l'assemblée des présidents de clubs et des licenciés ayant un pouvoir de leur club d'appartenance.

Binôme élu à 35 voix sur 35.

Titulaire : Benjamin BIAGIOTTI – Courbevoie Sports Karate

Suppléant : Christophe CABIRAN – MJC Théâtre de Colombes

Binôme non élu avec 4 voix sur 35.

Titulaire : Claude Paul COLLIER

Suppléant : Catherine MOMBRUN

Binôme élu à 35 voix sur 35.

Titulaire : Abdel Aziz EL FADALI – Ass Sportive Fontenaisienne

Suppléant : Julien GALOT – Ass Sportive Fontenaisienne

Binôme élu à 35 voix sur 35.

Titulaire : Guy Eugène LECAPLAIN – Association Martial de Nihon Tai Jitsu

Suppléant : Yves BOUABDALLAH – Karaté C Colombes

Binôme élu à 35 voix sur 35.

Titulaire : Francis PLANA - KBJS

Suppléant : Jean CARBONNIER – KBS Garches

Le binôme BIAGIOTTI et CABIRAN représentera le département au niveau de l'Ile de France.

Changement des statuts et du Règlement Intérieur de la Ligue des Hauts-de-Seine :

Majorité nécessaire :

Majorité simple de l'article 24 de la loi, soit à la majorité des voix des membres présents de l'assemblée des présidents de clubs et des licenciés ayant un pouvoir de leur club d'appartenance.

Monsieur PERBAL, Président du département des Hauts-de-Seine effectue la lecture des différents changements et les explique à l'Assemblée en répondant aux différentes interrogations.

Les modifications des Statuts et du Règlement intérieur sont acceptées à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 21h00.

Le Président



Le secrétaire

Article 42 alinéa 2 de la loi du 10 juillet 1965 :

« Les actions qui ont pour objet de contester les décisions des assemblées générales doivent, à peine de déchéance, être introduites par les membres des associations opposants ou défaillants dans un délai de deux mois à compter de la publication à la préfecture desdites décisions qui leur est faite à la diligence du Président dans un délai de deux mois à compter de la tenue de l'assemblée générale. Sauf en cas d'urgence, l'exécution par le président des travaux décidés par l'assemblée générale en application des articles 25 et 26 est suspendue jusqu'à l'expiration du délai mentionné à la première phrase du présent alinéa. »

Comité départemental : Hauts de Seine

Représentants départementaux des clubs à l'AG fédérale, et qui représentent également les clubs aux assemblées générales de la ligue régionale :

	Nom	Prénoms	Licences FFKDA n°
TITULAIRE 1	PERBAL	Jean	00666308 X
TITULAIRE 2	Hicham Chenaf	Bouzid	09099900 V
TITULAIRE 3	LECAPLAIN	Euy	01441368 E
TITULAIRE 4	PLANA	Fdanas	0979559 N
TITULAIRE 5	EL FADALI	ABDEL AZIZ	01255723 R

	Nom	Prénoms	Licences FFKDA n°
SUPPLEANT 1	CABEL	Pierre	01191858 X
SUPPLEANT 2	LECOQ	Rémy	10033512 G
SUPPLEANT 3	BOUABDALLH	yves	01235233 U
SUPPLEANT 4	CARBONNIER	Jean	00664491 X
SUPPLEANT 5	GALOT	Julien	09068679 K

Représentants départementaux des clubs uniquement à l'AG de la ligue régionale :

(La date limite du 12 décembre 2016 ne s'applique pas pour la communication de vos représentants des clubs pour les AG de la ligue régionale, leur élection peut se faire a posteriori et n'empêchera pas la prise en compte de leurs votes lors de l'AG de la ligue régionale).

	Nom	Prénoms	Licences FFKDA n°
TITULAIRE 1	BIAGIOTTI	Benjamin	09094707 B
TITULAIRE 2			

	Nom	Prénoms	Licences FFKDA n°
SUPPLEANT 1	CABIRAN	Christophe	09042034 X
SUPPLEANT 2			

Le 21/11/16 A Courbevoie

Signature du Président du comité départemental
Et cachet du comité départemental


